

INSTRUCTIONS et CONDITIONS d'ADMISSION Année 2026-2027

Mastère Spécialisé® Immobilier et Bâtiment Durables (IBD)

Transitions carbone et numérique

Instructions aux candidats

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sur le site à partir du 2 mai 2025 :

<https://ecoledesponts.fr/mastere-specialise-ibd-immobilier-batiment-durables> → Onglet Admission

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier seront à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à fournir :

- Une photo d'identité.
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide,
- Un curriculum vitae en français
- Une lettre de motivation en français présentant votre projet professionnel,
- Une copie des diplômes exigés (traduits en français pour les diplômes étrangers).
Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue.

Conditions d'admission

Profils recevables

- Diplôme de niveau Bac+5 ou diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle
- Les autres profils peuvent être soumis dans le cadre d'une dérogation (une expérience professionnelle forte est alors exigée)

Le Mastère Spécialisé® IBD s'adresse à des cadres en poste dans les entreprises et institutions parties prenantes de la filière de l'immobilier et du bâtiment : investisseurs immobiliers, établissements financiers, promoteurs et maîtres d'ouvrage, agences d'architecture, ingénierie, entreprises de bâtiment, producteurs et négociants de matériels et matériaux, gestionnaires de parc immobilier, exploitants, utilisateurs, collectivités territoriales, ministères.

Ce mastère s'adresse aux postes exécutifs (encadrement et direction). En plus du niveau d'étude requis, les candidats doivent :

- Avoir une expérience d'au moins 3 années après leur master ou leur diplôme d'ingénieur dans les métiers de l'ingénierie liés aux métiers du bâtiment-immobilier ou diplôme d'architecte.
- Être à un poste d'encadrement ou être considéré comme haut potentiel pour accéder à un poste d'encadrement dans le secteur de l'immobilier-bâtiment ou de l'industrie des matériaux et équipement du bâtiment et de service.
- Les VAE dans les métiers de l'immobilier et du bâtiment sont acceptées et encouragées.

Pour rappel, le diplôme de Mastère Spécialisé n'est pas un diplôme d'État mais un diplôme d'École.

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature, seulement si la formation a été réalisée en alternance ou après 1 an d'expérience professionnelle.

Les candidats souhaitant déposer un dossier dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience sont invités à prendre contact avec l'équipe pédagogique du mastère spécialisé.

Langues

Le niveau de français et d'anglais attendu correspond au **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Procédure de sélection des candidats

La sélection des candidats est effectuée sur dossier. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien de motivation en visioconférence en présence du Directeur du Mastère Spécialisé et/ou la Directrice Adjointe.

Le suivi des candidatures (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM au cas où l'un de nos mails s'y trouverait.

La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors de jury(s) d'admission.

Les sessions d'admission ont lieu dès le mois de mai (année N-1)

Confirmation de l'admission :

Afin de confirmer leur inscription à l'École nationale des ponts et chaussées, les candidats admis devront :

- En cas de financement individuel, renvoyer par courrier le contrat de formation professionnelle et procéder au paiement d'un acompte de 20% de la formation.
- En cas de financement entreprise, renvoyer par e-mail la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-paiement de cet acompte ou le non-envoi de lettre de confirmation dans les délais requis entraîne la perte du bénéfice de l'admission au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

En l'absence de paiement, le candidat ne sera plus autorisé à suivre la formation.

Nota : cet acompte ne pourra faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement ultérieur.

Frais de formation

Coût de la formation 2026-2027 du Mastère Spécialisé® :

- 21 000 € pour un financement entreprise non partenaire
- 19 000 € pour un financement entreprise partenaire
- 17 000 € pour un financement individuel

A titre indicatif, nous vous conseillons également de prévoir un budget global pour votre projet de formation : logement, transports, alimentation...

A noter :

La formation est accréditée par la Conférence des Grandes Écoles, la RICS et référencée Datadock.

La formation est inscrite au **Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP)**, titre "Manager - Expert en immobilier et bâtiment durables" niveau 7.

Pour un renseignement sur le référencement CPF, merci de consulter le lien suivant

<https://espaceprive.moncompteformation.gouv.fr>

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.